

Déclaration de votre association

Avez-vous...

- Rédigé vos statuts ?
- Convoqué l'Assemblée générale constitutive ?
- Procédé à l'élection (ou désignation) du premier conseil d'administration et/ou du bureau ?
- Procédé à la désignation par le CA ou le bureau de(s) personne(s) habilitée(s) à ouvrir et faire fonctionner un compte bancaire ?
- Déclaré votre association à la préfecture ?
- Déclaré la liste des personnes chargées de l'administration de votre association ?
- Fait votre demande de publication au Journal Officiel ?
- Prévu un registre de délibérations de l'Assemblée Générale ? Du bureau et/ou du Conseil d'Administration ?
- Reçu le récépissé de déclaration de la Préfecture ? Et de publication de la création au JO ?
- Prévu l'ouverture d'un compte en banque ?
- Fait, le cas échéant, une demande d'agrément ?
- Entamé, le cas échéant, des démarches de demande de subvention ?
- Prévu la demande d'un agrément (l'affiliation auprès d'une fédération sportive par exemple) pour obtenir une subvention ou un soutien ?
- Pensé à demander une subvention auprès de la commune, du département ?